

## APPENDICE No 6

tembre 1920, ou depuis la date de la décision établissant son invalidité à 14 p. 100 ou moins, en choisissant la date la plus rapprochée des deux.

19. Les appendices A et B du chapitre 45 des statuts de 1921, tels que modifiés par le chapitre 38 des statuts de 1922 sont annulés et remplacés par les appendices A et B respectivement de la présente loi.

20. Les dispositions de la présente loi, à l'exception des articles 1, 4, 5, 7, 8, 11, 12, 15, 16, 17 et 18, ainsi que les appendices A et B de la même loi seront en vigueur du 1er septembre 1919, et tous les cas touchés par ces dispositions seront révisés, et les futurs paiements seront faits d'après les taux et conformément aux dispositions stipulées dans les présentes, pourvu que si, suivant les modifications apportées par la présente loi, à part celles des articles 1, 4, 5, 7, 8, 11, 12, 15, 16, 17 et 18, ainsi que les appendices A et B, modifications non contenues dans le chapitre 43 des statuts de 1919, ni dans les modifications à ce chapitre autres que la présente loi, quelque personne n'a pas obtenu une pension à laquelle elle aurait eu droit si la présente loi avait été en vigueur, ladite personne bénéficiera d'une décision rétroactive d'après les taux auparavant en vigueur assujétis aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 6 du chapitre 62 des statuts de 1923, pourvu aussi que si, suivant les modifications contenues dans la présente loi et non contenues dans le chapitre 43 des statuts de 1919, ni dans les amendements à ce chapitre antérieurs à la présente loi, quelque personne a obtenu une pension à laquelle elle n'aurait pas droit en vertu des dispositions de la présente loi, ladite pension lui soit continuée.

## DICE A

POUR INVALIDITÉS  
et montant annuel de la pension

Classe 8	Classe 9	Classe 10	Classe 11	Classe 12	Classe 13	Classe 14	Classe 15	Classe 16	Classe 17	Classe 18	Classe 19	Classe 20
69%-65%	64%-60%	59%-55%	54%-50%	49%-45%	44%-40%	39%-35%	34%-30%	29%-25%	24%-20%	19%-15%	14%-10%	9%-5%
\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
585 00	540 00	495 00	450 00	405 00	360 00	315 00	270 00	225 00	180 00	135 00	90 00	45 00
650 00	600 00	550 00	500 00	450 00	400 00	350 00	300 00	250 00	200 00	250 00	100 00	50 00
819 00	756 00	693 00	630 00	567 00	504 00	441 00	378 00	315 00	252 00	189 00	126 00	63 00
1,014 00	936 00	858 00	780 00	702 00	624 00	546 00	468 00	390 00	312 00	234 00	156 00	78 00
1,228 50	1,184 00	1,039 50	945 00	850 50	856 00	661 50	567 00	472 50	768 00	283 50	189 00	94 50
1,755 00	1,620 00	1,485 00	1,350 00	1,215 00	1,080 00	945 00	810 00	675 00	540 00	405 00	270 00	135 00
195 00	180 00	165 00	150 00	135 00	120 00	105 00	90 00	75 00	60 00	45 00	30 00	15 00
117 00	108 00	99 00	90 00	81 00	72 00	63 00	54 00	45 00	36 00	27 00	18 00	9 00
219 00	204 00	189 00	174 00	159 00	144 00	126 00	108 00	90 00	72 00	54 00	36 00	18 00
78 00	72 00	65 00	60 00	54 00	48 00	42 00	36 00	30 00	24 00	18 00	12 00	6 00